


Emetteur : FBL N° panneau : P109 176
Affiché le : 21/12/23 Retiré le : 21/01/2024

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres-1 COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	Annexes : Non <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Voir accueil	Arrêté n° ATM	2023	086
		Catégorie		Arrêté de circulation	
		Nombre de pages		1 / 1	
		Paraphe			
ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY					
ALTERNAT DE LA CIRCULATION Rue des Beaux Friches					

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : REHA ASSAINISSEMENT (Aqualter)

12, rue Claude CHAPPE

37230 FONDETTES

Mail : nicolas.gallaud@pkinvestissements.fr

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
Rue des Beaux Friches	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement	Du 08/01/2024 au 19/01/2024		X	

Le stationnement est interdit au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Signalisation d'alternat

Ampliation adressée à :

REHA ASSAINISSEMENT-SOGEA

M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE

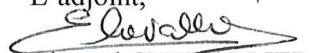
M. le Commandant C.O.D.I.S.-

7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

Pour le Maire de JOUY

Et par délégation,

L'adjoint,


Chantal CHEVALLIER



JOUY, le 21/12/2023

M. le Maire de JOUY :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

-la réception en préfecture le :

-et de la notification le : **21 DEC. 2023**